



L'an deux mil vingt-quatre et le onze juillet à vingt-une heures zéro minute, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Date de la convocation : le deux juillet deux mille vingt-quatre

Etaient présents : Christine BOUEILH, Nathalie HARDUYA, Michel PETIT, Murielle RIGAUD, Coralie CANTAU, Matthieu PLOUVIER-KUNZ, Christian TOLLIS et Corentin JEGUB

Etai(ent) excusé(e)(s) : Rémi CAZALET

### ORDRE DU JOUR :

- Budget exécutoire de la commune à mi- année
- Projet de rénovation de la rue de l'église
- France Ruralité : quelles exonérations de taxes foncières ?
- Recrutement d'un agent d'entretien : point sur les entretiens
- Bilan des élections des 30 juin et 7 juillet 2024
- Compte-rendu du dernier conseil communautaire
- Point sur les commissions
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	09
Nombre de membres présents	08
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	08
<b>Nombre de voix pour</b>	<b>08</b>
<b>Nombre de voix contre</b>	<b>00</b>
<b>Nombre d'abstentions</b>	<b>00</b>

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (11 juin 2024). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.  
Christine BOUEILH est désignée secrétaire de séance.

#### **1. Budget exécutoire de la commune à mi- année**

Le maire donne la parole à Murielle RIGAUD, première adjointe chargée des Finances de la commune.

Elle présente le tableur des dépenses et recettes du compte principal en fonctionnement et en investissement.

Les conseillers ont un tirage papier de ce document mais il est aussi projeté.

Murielle commente chaque poste en soulignant les dépassements de budget, notamment pour le 011, les charges à caractère général.

De plus, le budget Investissement est commenté mais les recettes ne sont toujours pas perçues. Le FCTVA arrive en août/septembre.

Pour l'instant, l'exécution budgétaire est correcte.

## **2. Projet de rénovation de la rue de l'église**

Le maire rappelle le projet de rénovation de la rue d'église. Courant 2020, le CAUE avait visité le site et son architecte avait dessiné un projet. Puis la communauté de communes devant porter le projet, il a fallu attendre pour présenter ce projet en investissement.

Aujourd'hui, le cabinet ADING, reprenant les grands principes du CAUE (placette en calade devant l'église, rigoles en cailloux ...) propose un projet pour une demande de subvention de fin d'année (avant le 31 décembre 2024). Il faudra demander de la DETR, une subvention régionale et une subvention départementale.

Le maire projette le devis qui est de 95.645,16 € TTC. Il rappelle que la CCAA va récupérer le FCTVA, qu'il faudra déduire les subventions sur le hors taxes, et que ce reste à charge sera divisé en deux : 50% pour la CCAA (sur l'investissement voirie 2025) et 50 % pour la commune. Donc la première approche est de dire : 95.645,16 € - 15.689,63 € (FCTVA).

Si les subventions se montent à 60% du hors taxes, cela fait : 47.822,58 €. Le reste à charge est donc pour la CCAA de : 95.645,16 € - 15.689,63 € - 47.822,25 € = 32.132,95 € ce qui revient à chaque collectivité : 16.066,48 € (cette somme de la CCAA sera prise sur les 25.000 € d'investissement voirie 2025).

Puis le maire projette les croquis et attend les réactions des conseillers. La question du déplacement de la croix pose problème. Le maire va s'adresser au service Voirie de la CCAA pour comprendre le « pourquoi » et surtout, s'il y a déplacement, le soubassement peut être refait (aujourd'hui c'est un bloc de béton).

Enfin, le maire adressera le projet à tous les conseillers.

Christian TOLLIS en profite pour noter que la couche de base GNT 0/31,5 - épaisseur 10 cm – est suffisante et ne revient qu'à 48 € le m<sup>3</sup> et le maire s'engage à le signaler au service Voirie de la CCAA.

## **3. France Ruralité : quelles exonérations foncières**

Le maire signale que les zones de revitalisation rurale (ZRR) sont devenues au 1<sup>er</sup> juillet 2024 un plan France Relance Ruralité (FRR).

Il signale que l'Etat propose des exonérations pour des projets d'installations (entreprise, ou tout autre projet) de taxe foncière sur le bâti et de taxe foncière sur le non-bâti. Mais attention, ces exonérations sont des pertes de ressources pour la commune car l'Etat ne les compense pas. La communauté de communes valide le fait, pour attirer les entreprises, d'exonérer pendant cinq ans de cotisation foncière d'entreprise (CFE). Le maire pense que c'est suffisant et que la commune n'a pas à exonérer. Il propose de ne prendre aucune délibération en ce sens.

Il laisse les conseillers s'exprimer. Les conseillers tombent d'accord pour ne pas délibérer et donc de ne pas exonérer de taxes foncières (bâti ou non bâti) ceux qui sont visés dans ce plan FRR.

## **4. Recrutement d'un agent d'entretien : point sur les entretiens**

Le vendredi 5 juillet Monsieur le Maire ainsi que Christine BOUEILH et Christian TOLLIS ont reçu trois candidats au poste d'agent d'entretien. Mardi 9 juillet, l'un des trois candidats s'est retiré et maintenant il ne reste que deux candidats.

- 1) Jérôme BROCHARD, 54 ans de BOUEILH-BOUILHO-LASCQ. Il est intéressé par un travail en équipe et accepterait un 28 heures. Il a beaucoup de compétences.
- 2) Frédéric THENET, 60 ans, de VIALER. Il est spécialiste en plantes et en paysage, même s'il sait se débrouiller en maçonnerie et autre.
- 3) Jean-François CARPANETTI ne donne pas suite.

### **Objet : Contrat à durée déterminée**

Le Maire signifie à l'assemblée que le mois d'août est un mois chargé en travaux estivaux. Conformément à l'article L.332-23 1<sup>o</sup> du code général de la fonction publique il propose un

recrutement temporaire sur un emploi non permanent d'agent technique, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale d'un mois.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire :**

- **à recruter un agent contractuel**, suite à l'accroissement d'activité conformément à l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique
- **pour une durée déterminée d'un mois**, sous réserve que le Maire procède aux vérifications ci-après :  
Les services accomplis par l'agent recruté sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, doivent être comptabilisés comme suit :
  - tous les contrats conclus avec la collectivité contractante, sur la base des articles 3 à 3-3 de la loi n°84-53
  - les services effectués par mise à disposition du CDG32 (service missions temporaires), auprès de la collectivité contractantesachant que les services effectifs accomplis à temps non complet, à temps partiel sont assimilés à des services accomplis à temps complet et que les services discontinus sont pris en compte pour une durée d'interruption entre 2 contrats n'excédant pas 4 mois.  
Si ces services ont une durée supérieure à 6 ans, le contrat est conclu à durée indéterminée. En deçà de cette durée, le contrat est conclu à durée déterminée dans la limite de 3ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6ans.
- **à fixer la rémunération de l'agent**, sachant qu'il devra posséder des compétences lui permettant d'exercer les fonctions d'agent d'entretien, comme suit : **1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.**

Le maire interroge les conseillers sur le recrutement possible sachant que personne n'a candidaté par mail. Tous les candidats sont présentés par chacun des membres et le premier candidat, Jérôme BROCHARD est retenu. Le maire s'engage à le contacter rapidement.

## **5. Bilan des élections législatives**

Les élections législatives se sont bien déroulées à Saint-Mont. Il n'y a aucun incident à noter sur les deux tours (dimanche 30 juin et dimanche 7 juillet).

### **Premier tour :**

197 votants sur 247 inscrits

9 blancs, 0 nul, soit 188 exprimés

JR CAZENEUVE : 74

P. LEVIEUX : 43

JL CHARRETON : 3

A. CAZES : 2

JL YELMA : 62

A. BOUDAUD ANDUAGA : 4

Les deux autres n'ont pas eu de voix

### **Second tour :**

197 votants sur 247 inscrits

11 blancs, 3 nuls, soit 183 exprimés

JR CAZENEUVE ; 112

JL YELMA : 71

Le maire demande aux conseillers ce qu'il pense de ces résultats. Matthieu PLOUVIER signale qu'il lit mieux les pourcentages. Donc sur Saint-Mont, Jean-René CAZENEUVE a obtenu 61,20 % et Jean-Luc YELMA 38,80 %, ce qui est supérieur à la moyenne départementale.

## **6. Compte-rendu du dernier conseil communautaire**

Le maire commente les points à l'ordre du jour du conseil communautaire du 8 juillet 2024

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 10 juin 2024

### **Finances :**

Nouveau zonage en FFR (France Ruralités Revitalisation) et exonérations.

Le vice-président chargé des finances propose d'exonérer de CFE toute nouvelle entreprise qui souhaite s'installer. Les conseillers ont tout l'été pour y réfléchir.

Présentation document financier du SGC Mirande

Cette présentation fait partie de la qualité et de la transparence des comptes.

**Loisirs, Culture, Tourisme :**

Programme culturel

Le conseil communautaire rajoute une subvention pour la Chrysalide (Artistes dans la rue, à Aignan)

**Bâtiments :**

Création Hôtel d'entreprises à Riscle – Avenant pour travaux supplémentaires

Le conseil municipal émet le souhait de pouvoir visiter le bâtiment.

**Habitat :**

Approbation du projet de convention du futur OPAH

Le maire rappelle que ce plan s'adresse aux propriétaires occupants mais aussi aux propriétaires bailleurs.

**GEMAPI:**

Convention de partenariat avec l'Institution Adour pour l'animation du SAGE Midouze

Il s'agit de refaire au niveau de la Midouze ce qui a été fait au niveau de l'Adour.

**Administration Générale :**

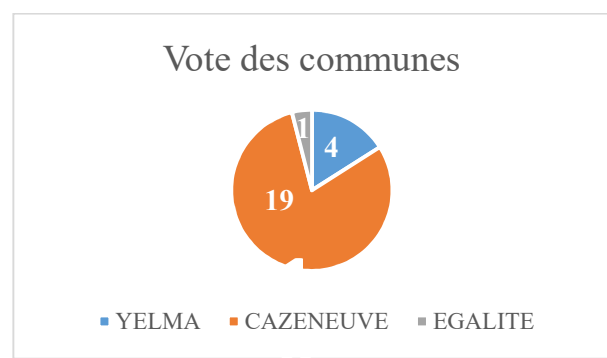
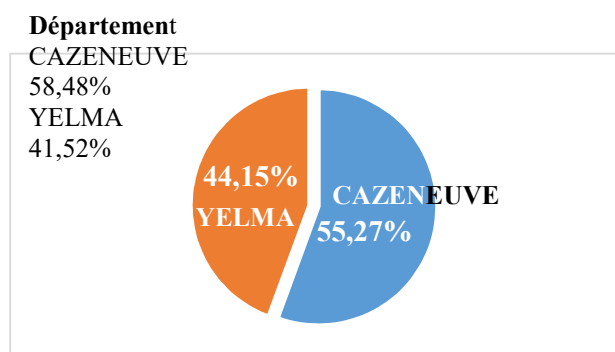
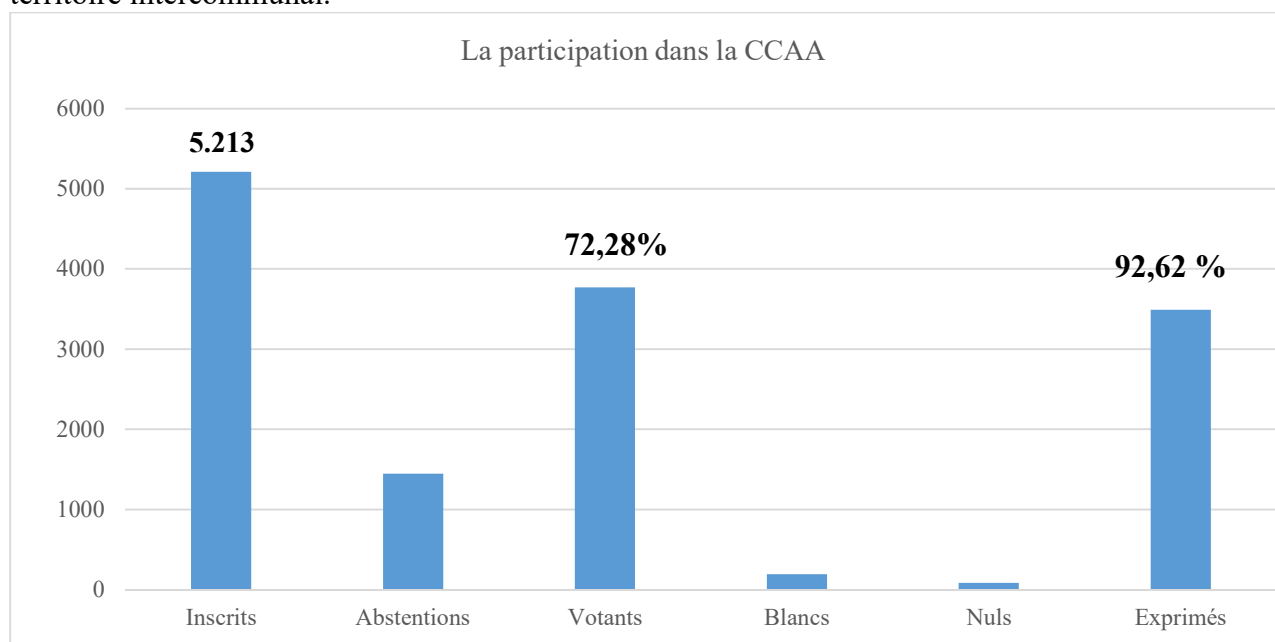
Désignation d'un représentant titulaire et suppléant de la CCAA au sein du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères secteur ouest (SICTOM Ouest)

Nicolas DARZAC, titulaire, et Christine BILLE, suppléante, sont nommés.

Transport A la Demande (TAD) : Convention avec la Région Occitanie pour les activités de traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la délégation d'exploitation et de gestion du TAD et de la sous-traitance de la centrale de réservation

Il s'agit d'un problème de RGPD.

Après avoir commenté chaque point, le maire projette les résultats des élections législatives sur le territoire intercommunal.



## 7. Points sur les commissions

a) **Budget et Finances** : Présidente – Murielle RIGAUD

Muriel a fait le point sur l'exécution du budget à mi- année (point n° 1).

b) **Embellissement et protection du cadre de vie** : Présidente –Coralie CANTAU

Les fleurs ont été plantées. Deux habitantes ont complété les jardinières pour étoffer un peu plus. Le jury des « Villages Fleuris » est venu mais la mairie n'avait reçu aucun mail. Personne n'était là.

De plus, le devis sur l'aménagement paysager des Coustous et du parking n'avance pas. Corentin JEGUN se propose de contacter une société qui a travaillé à Riscle (entreprise SOULES).

c) **Prévention des risques** : Présidente – Christine BOUEILH

.Pour l'instant il n'y a aucun dossier sur ce point.

d) **Gestion du Personnel** : Michel PETIT

Ce point a été abordé avec la gestion des postes d'agents d'entretien au point numéro 4.

e) **Travaux** : Corentin JEGUN

Il faut faire le point sur les travaux sachant que Bianchi doit commencer la réfection de la toiture de la grange. Il faut aussi demander à Thierry LABRUFFE un devis pour électrifier cette grange et avoir un compteur électrique. Pour le compteur d'eau, faut-il profiter des travaux de la rue pour descendre un tuyau depuis le compteur de l'église ?

f) **Loisirs – Culture – Tourisme** : Nathalie HARDUYA

Le trail de Saint-Mont est le 31 août 2024. Une réunion préparatoire a eu lieu juste avant ce conseil, au foyer, à 18h00. Nathalie HARDUYA retrace les grandes lignes.

De plus a été abordée l'organisation du vide-grenier. Un arrêté de voirie doit être pris du vendredi 26 juillet 2024 au dimanche 28 juillet 2024 au soir.

Enfin, Nathalie relate un spectacle dans l'église de Bernède. Il s'agit de chanteurs lyriques. Le chef de groupe souhaiterait se produire dans la cour du monastère de Saint-Mont. Il faudrait voir si, entre la communauté des communes d'Aire sur Adour et la communauté de communes Armagnac Adour, ce spectacle entre trois lieux peut être subventionné et entrer dans le schéma culturel.

## 8. Questions diverses

**Objet** : Garantie d'un prêt contracté par la SA Gasconne d'HLM

**Le conseil municipal,**

Vu la demande de garantie de prêt de la SA Gasconne d'HLM à la municipalité de Saint-Mont présentée par le Maire,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

**Vu le Contrat de Prêt N°161042 en annexe signé entre SA Gasconne d'HLM- n°000238618, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;**

### DELIBERE

**Article 1** : L'assemblée délibérante de SAINT-MONT accorde sa garantie à hauteur de 10% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 275 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°161042, constitué de 40 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : **La garantie est apportée aux conditions suivantes** : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

#### **Permanences d'été :**

Le maire demande aux adjoints et à la secrétaire leur période d'absence pendant l'été pour que la mairie soit ouverte. Il est acté qu'elle sera fermée le vendredi 16 août 2024 pour donner un pont de quatre jours.

De plus, deux adjoints et le maire pourront assurer des permanences.

Donc la mairie sera ouverte cet été.

#### **Prochain conseil municipal :**

Le maire propose la date du mercredi 18 septembre 2024.

#### **Questions diverses :**

La parole est donnée aux conseillers. Christian TOLLIS signale que la commune bénéficiera en 2025 d'un supplément Voirie dû aux intempéries de 11.000 €.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.